

**PROVINCE DE QUÉBEC**

35<sup>e</sup> LÉGISLATURE

2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 5 DÉCEMBRE 1996

---

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 5 décembre 1996*

Aujourd'hui, à treize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 70 Loi modifiant la Loi sur Hydro-Québec

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.